

## Les délibérations du conseil municipal (19 novembre 2018).

Sous la présidence du maire André Ferret, 14 conseillers sont présents, 1 conseiller excusé et représenté.

L'ordre du jour comprenait plusieurs dossiers : les délibérations ont été adoptées, M. le maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

### 1- Convention de mise à disposition d'un coordonnateur de sécurité agréé pour l'exercice d'une mission temporaire de coordination de sécurité pour les travaux de restauration de l'église.

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église, la commune doit passer convention pour l'exercice d'une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) d'une part, et solliciter une prestation pour repérer amiante et plomb dans l'édifice, d'autre part.

Suite aux devis présentés et sur un critère économique, le CM donne son accord avec une abstention pour :

- le Centre de gestion concernant la mission CSPS: 3000€ nets,
- la SOCOTEC concernant la détection amiante et plomb: 775 € nets.



## **2- Acquisition d'environ 10 m<sup>2</sup> propriété de Mme et M.Philippe Grand pour accroître la visibilité de la sortie du parking créé au 22 de la rue Chaussade sur le Charreyron.**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Chaussade, la commune crée un parking au n°22. Pour en faciliter l'accès et suite aux diverses rencontres entre les propriétaires et M. le maire, la commune envisage d'acheter une partie de terrain côté sud ouest d'environ 10 m<sup>2</sup> au prix de 20€ le m<sup>2</sup> à Mme et M. Grand dont le terrain jouxte cet espace. Une convention préalable à la cession d'une parcelle de terrain à border a été établie entre les parties.

Un mur à l'intérieur de la propriété Grand sera réalisé par la commune et remplacera celui qui a été démoli.

Les actes officiels sont à charge de la commune.

Le CM donne son accord.

## **3- Subvention à la Société des Amis du Musée Crozatier :**

Dans le cadre d'un projet théâtre avec la Compagnie L'Envolante, soutenu par les fonds Leader Velay, la Société des Amis du Musée Crozatier sollicite une aide de 550 € pour la diffusion du spectacle « A la Poursuite de Niurk, Niurk ». Ce spectacle s'adresse aux élèves du primaire et du collège et sera présenté au cours de l'année 2019.

Le CM donne son accord.



#### **4- Approbation de l'assiette des coupes 2019 pour les forêts relevant du régime forestier : forêt sectionale de La Chapuze, Rocherols, Montchanis.**

Dominique Chalendard rappelle que l'ONF a la gestion sectionale des forêts.

Cette année 2019 une vente sur pieds aux enchères (environ 1500 m<sup>3</sup>) est prévue sur les parcelles 2 et 4 de la forêt sectionale la Chapuze, Rocherols, Montchanis.

Le CM approuve cette proposition de coupes 2019 et fixera lors d'un prochain conseil municipal le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage.

#### **5- Demandes d'adhésion des communes de St Etienne du Vigan et de Rauret au SEAVR (Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural) pour les compétences eau et assainissement.**

Le comité du Syndicat d'eau et d'Assainissement du Velay Rural a émis un avis favorable pour ces deux adhésions. Les collectivités adhérentes dont St Julien-Chapteuil doivent donner leur avis.

Le CM est favorable à cette adhésion.

#### **6- Subvention exceptionnelle aux collèges Jules Romains et St Joseph.**

Les élèves des deux collèges de la commune se sont investis dans la réalisation de travaux d'art plastiques pour la manifestation du centenaire du 11 novembre.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention



exceptionnelle de 150€ à chaque entité pour aider aux frais engendrés pour ces réalisations.

### **7- Convention de participation portant sur une protection sociale complémentaire en prévoyance avec le Cdg 43.**

Le CM autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et de mutualisation.

Niveau de participation : 10€ par agent et par mois pour un agent à temps complet, et les frais de gestion de 5€ par an et par agent permanent présent dans la collectivité.

### **8- Tour de l'Avenir : proposition de l'organisation de l'arrivée de la 5ème étape et du départ de la 6ème étape les 19 et 20 août 2019.**

Le Tour de l'Avenir rassemble l'élite mondiale des jeunes cyclistes. Cette épreuve internationale a pour vocation de former de jeunes athlètes et de la préparer au Tour de France, etc. Ce tour récompense chaque année des compétiteurs talentueux, appelés à devenir de grands champions.

Le coût de cette manifestation est de l'ordre de 30 000€.

La commune peut prétendre à des aides de la Région, du département et de la communauté de communes soit 80 % du budget.

Le CM donne son accord pour l'organisation de cette arrivée et ce départ sur notre commune les 19 et 20 août prochains. Les associations de la commune désireuses de porter le projet aux côtés des élus seront sollicitées.

